

Comitologie

Recommandations

RÉPARER LE PROCESSUS DE COMITOLOGIE

1

Transparence

Cécile Robert soulignent le manque flagrant de transparence de la comitologie, tant pour les membres et le personnel du Parlement européen que pour le grand public.

TRANSPARENCE À L'ÉGARD DU PARLEMENT EUROPÉEN

- Tout retard dans la communication des informations nécessaires au Parlement européen devrait conduire à un ajournement des procédures de comitologie.
- Les procès-verbaux doivent être complets.
- Des représentants de la Commission européenne devraient participer aux travaux touchant à la comitologie et aux groupes de suivi au sein des commissions parlementaires afin d'informer les députés européens des avancées des travaux, et de répondre à leurs questions.
- Aucun des documents de travail liés aux procédures de comitologie ne devrait être confidentiel pour les députés européens, même s'il s'agit d'une question de protection d'intérêts commerciaux.
- Le Parlement européen devrait être impliqué dans les travaux de comitologie : les présidents des Commission parlementaires concernées devraient être invité(e)s systématiquement aux comités permanents et aux comités d'appels relatifs à leurs travaux, ainsi qu'aux comités d'experts.

TRANSPARENCE POUR LE GRAND PUBLIC

- La transparence est nécessaire pour que l'UE soit en mesure de rendre des comptes sur les décisions qu'elle prend, mais aussi pour permettre aux citoyens de s'impliquer dans des questions qui les impactent en premier lieu.
- Tous les documents pertinents devraient être aisément accessibles, sur un site Web facile d'utilisation, en temps opportun.
- Les procès-verbaux doivent être complets et comprendre un résumé des arguments présentés par les différents participants, ainsi que des informations sur les intérêts qu'ils représentent. Ce dernier point particulièrement important lorsque des représentants d'intérêts privés sont invités.
- Les résultats détaillés des votes de chaque État membre devraient être rendus publics dans tous les comités de comitologie.
- La société civile devrait avoir un accès plus aisé et systématique aux comités et aux groupes d'experts. Leur expertise et leur point de vue sont aussi importants que ceux des représentants de l'industrie, qui sont, eux, régulièrement invités.

2

Autorisation de produits et substances dans l'Union européenne

Le rapport de Cécile Robert indique clairement que de nombreuses questions traitées par le biais de la comitologie sont en réalité politiques (et non techniques), en ce sens qu'elles reflètent des choix de valeurs ou de modèles (par exemple : au sujet du système alimentaire ou du type d'élevage que nous voulons, les risques que nous sommes prêts à prendre, l'équilibre entre intérêts économiques et les autres intérêts, etc).

Certains sujets particulièrement chargés politiquement qui sont traités aujourd'hui au travers de la comitologie, sont dans une impasse - c'est le cas par exemple des autorisations d'OGM, mais on a pu aussi le constater lors du processus de réautorisation du glyphosate.

Dans les cas où les États membres ne parviennent pas à aboutir à un accord, la Commission se retrouve à décider seule. C'est une situation inacceptable, en particulier lorsque le Parlement européen exprime de vives préoccupations sur le sujet en débat.

- Il ne devrait pas être possible pour la Commission européenne d'autoriser un produit ou une substance sans qu'il n'y ait une majorité qualifiée des États membres en faveur d'une telle autorisation.
- Les évaluations de risque ne devraient pas concerner que la santé et l'environnement. Les implications sociales, sociétales, économiques et éthiques devraient également avoir leur place dans le débat.

Comitologie

Recommandations

RÉÉQUILIBRER LES POUVOIRS DANS L'UNION EUROPÉENNE

En traitant des questions politiques comme si elles étaient purement techniques, le processus de comitologie retire au Parlement européen, et parfois aux gouvernements de l'UE, l'influence qu'ils devraient légitimement avoir sur les décisions au niveau européen. Voici quelques propositions pour rééquilibrer les pouvoirs entre les institutions européennes.

LORSQUE LE PROCESSUS DE COMITOLOGIE ÉCHOUE :

- Dans les cas où le processus de comitologie échoue parce que les gouvernements de l'UE ne parviennent pas à un accord (comme pour les OGM ou certains pesticides), surtout s'il s'agit le cas se répète, il devrait être possible de prendre acte que le sujet concerné est clairement de nature politique. Dans ce cas, la question devrait revenir aux colégislateurs, qui devraient à nouveau travailler sur la législation d'origine afin de mieux définir l'orientation politique à prendre.

RENFORCER LE CONTENU DANS LES ACTES DE BASE

- Le fait de reporter des débats difficiles ou nécessitant une expertise à de futurs actes délégués est problématique et devrait cesser.
- La législation originelle - ou acte de base - devrait inclure le plus de contenu et de détails possibles, et être rédigé à l'issue d'un débat interinstitutionnel approfondi et équilibré.
- Un premier pas pourrait être d'adopter formellement et de mettre en œuvre systématiquement les critères visant à définir les questions à traiter par le biais de la comitologie proposés par le Parlement européen dans son rapport d'initiative de 2013.

La question devrait revenir aux colégislateurs, qui devraient à nouveau travailler sur la législation d'origine afin de mieux définir l'orientation politique à prendre.

